

ESSAIS
ET
MÉLANGES SOCIOLOGIQUES

DU MÊME AUTEUR

La philosophie pénale, 3^e *Édition* 7 fr. 50

Études pénales et sociales, 2^e *Édition*. 6 fr. »

A. LACASSAGNE. — L'affaire Gouffé, 1 vol., 4 pl. hors texte,
2^{me} édition augmentée. 3 fr. 50

A. LACASSAGNE. — L'assassinat du Président Carnot. 1 vol.,
dessins, portraits et planche en couleurs. 3 fr. 50

E. RÉGIS. — Les Régicides dans l'histoire et dans le présent,
un vol. avec 20 grav. 3 fr. 50

RAUX, *Directeur de la 20^e circonscription pénitentiaire*. — Nos
jeunes détenus. Etude sur l'enfance coupable. 1 vol. 5 fr. »

LAURENT. — Les habitués des prisons, 1 gros vol. avec nom-
breux portraits, planches et graphiques 10 fr. »

SCPIO SIGHELE, *Avocat à Rome*. — Le Crime à deux. 1 vol
illustré de portraits 5 fr. »

A. MAC-DONALD, (du Bureau d'éducation de Washington). — Le
Criminel - Type dans quelques formes graves de la
criminalité, 2^{me} édition, suivie d'une *Bibliographie de la sexualité
criminelle et pathologique*, 1 vol. illustré. 5 fr. »

C. LOMBROSO. — Les Palimpsestes des prisons, 1 gros vol. orné
de nombreux dessins. 6 fr. »

BIBLIOTHÈQUE DE CRIMINOLOGIE

D 22
2073

ESSAIS

ET

MÉLANGES SOCIOLOGIQUES

Par G. TARDE



LYON

A. STORCK, ÉDITEUR
78, rue de l'Hôtel-de-Ville

PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR
120, boulevard St-Germain

1895

Государственная
ордена Ленина
Библиотека ЦОБР
им. В. И. Ленина

И 20958-49

FOULES ET SECTES

AU POINT DE VUE CRIMINEL

Jusqu'à nos jours, pendant toute la durée de cette crise d'individualisme qui, depuis le dernier siècle, a sévi partout, en politique et en économie politique comme en morale et en droit, comme en religion même, le délit passait pour ce qu'il y avait de plus essentiellement individuel au monde ; et, parmi les criminalistes, la notion du délit indivis, pour ainsi dire, s'était perdue, comme aussi bien, parmi les théologiens eux-mêmes, l'idée du péché collectif, sinon tout à fait celle du péché héréditaire. Quand les attentats des conspirateurs, quand les exploits d'une bande de brigands forçaient à reconnaître l'existence de crimes commis collectivement, on se hâtait de résoudre cette nébuleuse criminelle en délits individuels distincts dont elle était réputée n'être que la somme. Mais à présent la réaction sociologique ou socialiste contre cette grande illusion *égocentrique* doit naturellement ramener l'attention sur le côté social des actes que l'individu s'attribue à tort. Aussi s'est-on occupé avec curiosité de la criminalité des sectes — au sujet de laquelle rien n'égale en profondeur les travaux de M. Taine sur la psychologie